

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 6 DECEMBRE 2012

Délibération numéro 12 – 03 - 014

Dossier n°5 : Reversement d'indemnités par des sapeurs-pompiers volontaires au profit de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL).

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 novembre, s'est réuni le jeudi 6 décembre 2012 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (20 membres présents sur un total de 22 administrateurs et un pouvoir donné).

Étaient présents :

Mesdames Solange BERLIER, Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-Claude BERTRAND – Georges BONNARD – Claude BOURDELLE – Jean-Claude BURDIN (Vice-président) – André CELLIER (Vice-président) – Dominique CROZET – Jean-Claude CHARVIN – Paul DUCRUET – Joseph FERRARA – Claude GIRAUD (Vice-président) – Alain GUILLEMANT – René LAPALLUS – Iwan MAYET – Bernard PHILIBERT (Président) – Jean-Claude REYMOND – Raymond VACHER.

Étaient excusés :

Messieurs Joël EPINAT (pouvoir donné à Monsieur André CELLIER), Alain LAURENDON.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Comme ce fut déjà le cas en 2011, des sapeurs-pompiers volontaires membres de l'organisation du cross départemental 2012 sur la commune de Panissières ont souhaité faire don de leurs indemnités (vacations) en faveur de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire. Le montant total des vacations s'était élevé à 2 460, 15 €.

Une délibération du conseil d'administration est désormais nécessaire pour réaliser ce versement à l'UDSPL.

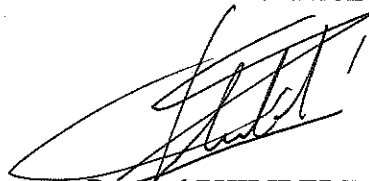
Le conseil d'administration prend la délibération suivante :

Article 1 :

Le conseil d'administration décide de verser une subvention exceptionnelle de 2 460,15 € à l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL). Cette subvention correspond à la part de vacations que des sapeurs-pompiers volontaires souhaitent attribuer à cette association.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT